



Etude personnalisée

SANTÉ

Mademoiselle Virginie ACHERITOGARAY
rue du paradis
33700 MERIGNAC

Etude personnalisée Divinea

Votre interlocuteur :

65593 Cabinet CHARENTON GUILLAUME
22 RUE CH. CHAUMET
33140 VILLENAVE D ORNON

Interlocuteur : CHARENTON Guillaume
Tél : 06 95 88 80 80
Fax :
E-mail : guillaume.charenton@gmail.com
Numéro ORIAS : 12069078

Cabinet CHARENTON GUILLAUME - SIREN 789003464

Votre profil

Assurés	Date de naissance	Régime obligatoire
ACHERITOGARAY Virginie	12/02/1979	Sécurité Sociale
ACHERITOGARAY Jade	19/08/2011	Sécurité Sociale

Adresse : rue du paradis 33700 MERIGNAC

Téléphone :

Votre garantie : Divinea

-  Jusqu'aux Frais réels en hospitalisation
-  Report des prestations non consommées en optique, dentaire et prothèses auditives
-  Pack optique / dentaire (option)
-  Pack bien être (option) : psychologue, shiatsu, automédication...
-  Protection juridique santé
-  Aucun délai d'attente sur la garantie de base
-  Option responsable : jusqu'à -10% sur votre cotisation en contrepartie de la facturation du tiers payant (2€ / facture)

Votre cotisation mensuelle (prélèvement mensuel sans frais)

	Divinea G13 1
Cotisation d'assurance	51,63 €
Pack Optique / Dentaire	-
Pack Bien être	-
Cotisation totale	51,63 €

Droit d'entrée pour un nouvel adhérent par dossier : 11 €
Cotisation d'association par mois par dossier : Divinea 1.55 €

Les remboursements incluent les remboursements du régime de base (sauf pour les montants exprimés en euros qui sont versés en complément des remboursements du régime de base) ; ils ne peuvent dépasser les frais restant à la charge de l'assuré.

Les garanties du présent contrat s'inscrivent dans le cadre du dispositif législatif des contrats d'assurances visés à l'article L 871-1 du code de la Sécurité sociale dits "contrats responsables".

Frais pris en charge	Divinea G13 1
Hospitalisation médicale / chirurgicale / maternité / à domicile / Etablissements spécialisés	
Séjour accompagnant	20 € / j (3)
Forfait hospitalier	100 % Frais réels (4)
Secteur conventionné	
Frais de séjour	100 % Frais réels
Honoraires	200 % BRSS (1)
Chambre particulière	60 € / j (2)
Secteur non conventionné	
Frais de séjour	200 % BRSS
Honoraires	200 % BRSS (1)
Chambre particulière	60 € / j (2)
Soins et prestations inopinés à l'étranger	
Pris en charge par le régime de base	100 % BRSS
Frais médicaux courants - Consultations et visites	
Consultations et visites	100 % BRSS
Consultations et visites psychiatriques, neuropsychiatriques, et neurologues	100 % BRSS
Actes techniques médicaux, actes d'obstétrique, actes d'anesthésie, actes de chirurgie	100 % BRSS
Actes d'imagerie, et d'échographie	100 % BRSS
Analyses, auxiliaires médicaux	100 % BRSS
Transport	100 % BRSS
Pharmacie	
Vignettes blanches et bleues	100 % BRSS
Dentaire	
Soins	100 % BRSS
Prothèses et orthodontie remboursées par le régime de base	100 % BRSS
Prothèses et orthodontie non prises en charge par le régime de base, parodontie, implantologie	100 € / an
Optique	
Montures et verres, lentilles prescrites remboursées ou non prises en charge par le régime de base, y compris lentilles jetables, chirurgie réfractive	
Montant de base (par bénéficiaire)	100 € / an
Si aucun remboursement n'est intervenu l'année précédente	150 € / an
Si aucun remboursement n'est intervenu les 2 années précédentes	200 € / an
Prothèses médicales	
Orthopédie, prothèses médicales et capillaires	100 % BRSS
Prothèses auditives	
Montant de base (par bénéficiaire)	100 € / an
Si aucun remboursement n'est intervenu l'année précédente	150 € / an
Si aucun remboursement n'est intervenu les 2 années précédentes	200 € / an
Cures thermales	
Frais d'établissement et honoraires	100 % BRSS
Frais de transport et hébergement	100 € / an
Prévention	
Actes remboursés par le régime de base	100 % BRSS
Services	
Tiers payant (remboursements automatisés - télétransmission)	Oui
Assistance Plus	Oui
Exonération des cotisations en cas de décès accidentel	Oui
Protection juridique santé	Oui
Médecin Direct	Non

(1) Limité à 100% BRSS la 1ère année

(2) Durée illimitée en cas d'hospitalisation chirurgicale et médicale (hors psychiatrie), limitée à 90 jours par an en établissements spécialisés et exclue pour les établissements et unités psychiatriques

(3) Limité à 60 jours / an

(4) Durée illimitée en cas d'hospitalisation chirurgicale et médicale et limitée à 90 jours par an en établissements et unités spécialisés (établissements psychiatriques, de soins de suite ou de réadaptation)

Exemples de remboursements

Les exemples de remboursements ci-dessous incluent les remboursements du régime de base quand il intervient. Ils ne peuvent excéder les frais réels engagés.

Hospitalisation

5 jours de séjour accompagnant enfant si hospi

Aucune intervention du régime obligatoire

Exemple de dépense : 400 €

Projet 1 : 100,00 €

Consultation

1 consultation chez le pédiatre

Base de remboursement : 28,00 €

Exemple de dépense : 23 €

Projet 1 : 23,00 €

Optique

1 paire de lunettes verres unifocaux

Base de remboursement : 20,32 €

Exemple de dépense : 500 €

Projet 1 : 112,19 € à 212,19 €

Dentaire

1 prothèse dentaire SPR 50

Base de remboursement : 107,50 €

Exemple de dépense : 500 €

Projet 1 : 107,50 €

Divers

5 séances de psychomotricien

Aucune intervention du régime obligatoire

Exemple de dépense : 175 €

Projet 1 : 0 €

Projet 1 : Divinea G13 1

	Montant de base
	Si aucun remboursement n'est intervenu l'année précédente
	Si aucun remboursement n'est intervenu les 2 années précédentes